

# Le carnet du Messenger suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **2 (1956)**

Heft 17

PDF erstellt am: **06.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

l'ordonnance d'exécution, des prestations à verser dans chaque cas.

Le Conseil fédéral fixe l'organisation de la commission et édicte une ordonnance relative à la procédure. Il peut ordonner la publication d'un appel avec délai forclusif.

Les services administratifs de la Confédération, des cantons et des communes sont tenus de renseigner la commission, à sa requête et gratuitement, sur les faits dont ils ont connaissance dans le cadre de leur activité officielle. Ils entreprendront au même titre les investigations qui sont de leur ressort.

Article 8. — Le Conseil fédéral rendra compte de l'exécution du présent arrêté dans son rapport de gestion.

Article 9. — Le Conseil fédéral publiera le présent arrêté et fixera la date de son entrée en vigueur conformément à la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

## Eclaireurs, Eclaireuses Suisses de Paris

Par suite du manque de garçons, manque de présence aux réunions, le Comité de Direction se voit dans l'obligation de suspendre momentanément les activités de ce groupe. Le Chef de Troupe, M. Hofer, ayant donné sa démission de membre du Comité, ne fait plus partie de notre groupement. De ce fait, il ne pourra pas prendre d'engagements, ni donner de renseignements en notre nom.

Le groupe des Eclaireuses continue ses activités comme par le passé. Pour tous renseignements, prière de s'adresser à M. C. Jucker, 39, Grande Avenue, Pré-Saint-Gervais (Seine).

## CHRONIQUE SPORTIVE

FOOTBALL. — Le Lundi de Pentecôte a eu lieu au Wankdorf à Berne la finale de la Coupe Suisse, emportée de justesse (1-10) par les Grasshoppers de Zurich sur les Young Boys bernois. De ce fait les « sauteuses » vont sans doute être couronnées des deux titres enviés, puisque nouveau détenteur de la Coupe, le G.C. s'adjoindra simultanément celui de champion suisse, comme cela ressort du tableau qui suit (classement après les matches du 27 mai) :

Ligue Nation. A. points:	Ligue Nation. B. points:
1) Grasshoppers 39	1) Winterthur 31
2) Chaux de Fonds 30	2) Young Fellows 30
3) Young Boys 29	3) Lucerne 29

En Ligue Nationale A. Fribourg est définitivement condamné à la relégation en Ligue B. accompagné probablement par Granges.

CYCLISME. — Passons sous silence le Tour d'Espagne où les participants étrangers (à part les Belges) ont mal terminé ou n'ont pas terminé du tout, comme ce fut le cas des Français, Bobet en tête.

Le Tour de Romandie a été gagné cette année par un Italien : Fornara, suivi des Suisses Clerici et Strehler.

UNION SPORTIVE SUISSE. — La première journée printanière, avec un soleil déjà chaud, a contribué largement au succès grandissant de la fête annuelle en plein air, qui s'est déroulée le samedi 5 mai au Stade de Vaucresson. La grande étendue des aires de sport, entourées des courts de tennis, des lacs et des bois ne pouvait donner qu'une faible idée du nombre des visiteurs et supporters qui se devinaient mieux par l'imposant parc de voitures, par la masse des tireurs qui se pressaient autour du stand improvisé pour se mesurer à la carabine de 6 mm. et le soir la grande salle du Club-House était archi-comble de dîneurs et danseurs.

Au vin d'honneur qui réunissait autour de notre Ministre M. de Salis, M. le Consul et Mme Koetschet, le maire de Vaucresson et le délégué de la Direction de Jeunesse et Sports du Ministère de l'Education Nationale la plupart des Présidents de nos sociétés amies, le Président de l'U. S. Suisse, après les paroles de bienvenue, indiquait en quelques phrases le sens et l'orientation des rapports amicaux qui d'après lui devaient resserrer les liens entre nos sociétés tout en leur conservant leur caractère propre et leur entière indépendance.

Voici quelques résultats sportifs de cette journée :

En Football, U. S. Suisse 1<sup>re</sup> bat U. S. Croissy (Coupe Buton) : 5-1. U. S. Suisse Réserve bat Air Moteurs Versailles : 5-4.

En Handball, le Tournoi (4<sup>e</sup>) pour le Challenge du Ministre de Salis, fut gagné à nouveau par Villemomble-Sports (Excellence) devant Pfadfinder Winterthur (Ligue Nationale Suisse A.) le Racing Club de France et l'U. S. Suisse.

En Volley Ball, la Société Suisse de Gymnastique a pris sa revanche sur les footballeurs de l'U. S. par 3 matches à 1.

Tournoi Triangulaire de Tir : 1<sup>er</sup> Fraternelle de Vaucresson, 2<sup>e</sup> Délégation U. S. Suisse, 3<sup>e</sup> Délégation Société Suisse de Tir.

En Tennis, nos compatriotes ont dû s'incliner par 5 matches à 0 devant leurs adversaires du G. S. du Crédit Lyonnais.

## Le Carnet du Messager Suisse

NAISSANCES. — Monsieur et Madame Robert Strahm ont la joie de vous annoncer la naissance de leur fils « Maurice », le 4 mai 1956, 42, rue de Turanne, Paris-3<sup>e</sup>.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Jean-Arnaud, fils de notre spirituel chroniqueur vaudois, Jean-Pierre Nicod. Toutes nos félicitations et vœux à la jeune maman.